LA DISPARITION D'UN ENFANT DE LA MATERNITÉ DE LOUVAIN

Le père va être remis en liberté

Bruxelles, 30. — Mathieu Ombelets a comparu ce matin devant la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bruxelles. Celle-ci a confirmé l'ordonnance de la Chambre du Conseil du tribunal de Louvain, ordonnant la mise en liberté de Ombelets. Celui-ci va donc être mis en liberté incessamment.

Cette décision paraît mettre un terme pour quelque temps à une affaire qui avait passionné l'opinion belge. Elle paraît aussi; sauf fait nouveau, dégager Ombelets de tout soupçon.

On se rappelle qu'il y a quelques mois la petite fille d'Ombelets disparut peu après sa naissance et pendant la nuit, de la maternité de Louvain. Toutes les recherches entreprises furent vaines. Quelques personnes soupçonnèrent alors Ombelets de ne pas être étranger à la disparition de son enfant, mais il ne fut pas inquiété. Cependant, les époux Ombelets assignèrent la maternité de Louvain en dommages-intérêts, affirmant que l'enfant avait disparu par suite d'un manque de surveillance.

Peu après, le Parquet eut connaissance de bruits affirmant qu'Ombelets aurait déclaré avant la naissance de sa fillette que s'il avait un deuxième enfant il le ferait disparaître, d'où arrestation d'Ombelets, qui nia le fait, mais qui fut maintenu en arrêt pour un mois. Tout récemment, un nouveau bruit fit croire que l'enfant avait été retrouvé près de la frontière hollandaise, mais le fait ayant été reconnu faux, la Chambre des mises en accusation de Bruxelles rejeta une ordonnance du Parquet demandant le maintien de l'emprisonnement d'Ombelets.

L'affaire rebondira sans doute quand la responsabilité de la maternité de Louvain devra être établie.

MORT DE L'ARCHIDUC Frédéric de Habsbourg et de l'Archiduchesse Marie

Budapest, 30. — L'archiduc Frédéric de Habsbourg, ancien généralissime de l'armée austro-hongroise, est mort ce matin dans son domaine de Magyarovar L'archiduc, qui était âgé de 83 ans, était atteint depuis dix jours d'une pneumonie et ses médecins avaient, hier encore, annoncé son rétablissement.

Il est mort pendant son sommeil d'un arrêt du cœur. L'archiduc Frédéric de Habsbourg était né en 1856, à Gross Seelowitz, près de Prunn (Autriche) ; il était le fils de l'archiduc Ferdinand et de l'archiduchesse Elisabeth. Après une brillante carrière dans l'armée, il fut nommé pendant la guerre chef des armées austro-hongroises, puis maréchal austro-hongrois et maréchal de Prusse.

En 1878, il épousa l'archiduchesse Isabell, princesse de Croy-Dulmen, dont il eut neuf enfants, huit filles et un garçon : l'archiduc Albert.

Après la guerre, il se réfugia en Suisse et revint ensuite habiter ses domaines hongrois de Magyarovar, à proximité de de la frontière autrichienne. Son fils, l'archiduc Albert fut à plusieurs reprises désigné comme candidat possible au trône national hongrois.

D'autre part, on mande d'Innsbruck, que la nuit dernière, est décédée à Hall dans le Tyrol, à l'âge de 35 ans, l'archiduchesse Marie, fille de l'archiduc François Salvator, petite-fille de l'empereur François-Joseph.

LE RAPT D'UN JEUNE AMÉRICAIN

Tacoma (Washington), 30. — Les membres de la famille du jeune Mattson, enlevé par un bandit, ont déclaré que le kidnapper avait communiqué avec eux et que la rançon de 28.000 dollars serait payée dans la journée.

PILULES DE VICHY
LAXATIVES, DÉPURATIVES, ANTIBILIEUSES
9566

ON DÉMENT A BERLIN LES BRUITS D'UNE « ÉPURATION » HITLÉRIENNE A DANTZIG

Berlin, 30. — L'agence officieuse « D.N.B. » dément qu'une opération analogue à celle qui fut exécutée le 30 juin 1934 dans le Reich ait eu lieu à Dantzig, pendant les fêtes de Noël.

Selon des informations répandues à l'étranger, des centaines de membres du Parti national-socialiste auraient été arrêtés à Dantzig. Parmi ceux-ci se trouveraient 30 à 40 chefs de S.S. de l'entourage de M. Albert Forster, chef du Parti national socialiste à Dantzig, un grand nombre des personnes arrêtées auraient été fusillées.

Le « D.N.B. » déclare qu'il est autorisé à constater qu'aucun chef des sections spéciales ni aucune personnalité de l'entourage de M. Albert Forster n'a été arrêté et encore bien moins fusillé.

UNE JEUNE FILLE BLESSÉE DE 7 COUPS DE COUTEAU EN REVENANT DU BAL

Crozon, 30. — En revenant d'un bal organisé au village de Saint-Prigent, près de Camaret, Mlle Joséphine Daniélou, âgée de vingt-deux ans, fut attaquée par le nommé Boulet, marin pêcheur, qui, se jetant sur elle, la frappa de sept coups de couteau. La gendarmerie, prévenue par les témoins de la scène, a mis le forcené en état d'arrestation.

UN VAPEUR FRANÇAIS S'EST ÉCHOUÉ DANS L'ESCAUT

Anvers, 30. — Le vapeur français « Fort de Souville » s'est échoué dans la passe de Terneuzen, dans l'Escaut. Ce matin, plusieurs remorqueurs ont tenté de le renflouer mais n'y ont pas réussi. De nouvelles tentatives seront faites cet après-midi à marée haute.

Un Violon fabriqué avec des Allumettes

M. KRONEMAN, ancien artiste de cirque, retiré maintenant dans un asile de vieillards de COPENHAGUE, a profité de ses loisirs pour confectionner un violon... avec des allumettes. Ce travail de patience a pris plus d'un an, et le vieil homme a eu la joie d'entendre le grand violoniste danois, M. FINI HENRIQUES, le complimenter de la résonance exceptionnelle de son violon sur lequel il joua.

Ce que fut 1936

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Et cette Asie-Mineure, cette Palestine où le monde arabe s'agite, comme l'ont démontré trop clairement les troubles sanglants que la Grande-Bretagne a dû réprimer énergiquement, qui nous dira ce qui se prépare dans cette région, qui pourrait mettre le feu aux poudres et dresser le monde musulman, depuis les Indes jusqu'au Maroc, contre l'Europe ?

Passons rapidement sur les événements qui se sont déroulés en Extrême-Orient où le Japon poursuit méthodiquement son œuvre d'emprise et de domination, s'évertuant un peu plus chaque jour à faire perdre la face aux peuples d'Occident. Là encore un péril menace l'Europe et le monde qui, s'il n'est pas imminent, n'en demeure pas moins d'une extrême gravité.

***

Et revenons dans cette vieille Europe. La mort de George V, l'avènement, puis l'abdication de son fils aîné Edouard VIII, enfin l'accession au trône de George VI, ont démontré puissamment la force traditionnelle de la Grande-Bretagne dont la puissance est si nécessaire à la paix du monde.

Transportons-nous encore, d'un coup d'ailes, en Amérique et saluons, comme il convient, la réélection triomphale du Président Roosevelt ; imprégnons-nous des admirables paroles qu'il a prononcées à la Conférence panaméricaine de Buenos-Ayres, lorsqu'il a fait appel à la bonne volonté des hommes et des peuples pour asseoir la paix sur de bases solides.

Des paroles aussi nobles ne peuvent qu'avoir un profond retentissement dans l'esprit et le cœur de ceux qui ne désespèrent pas et qui trouvent de magnifiques raisons de confiance et de foi en l'avenir de l'humanité dans le souvenir du sacrifice de ceux qui sont morts dans l'accomplissement des plus nobles tâches de la Paix. Nous avons nommé Charcot et ses admirables compagnons du « Pourquoi-Pas » les malheureuses, mais splendides victimes de Saint-Chammas et enfin, l'archange des airs, Mermoz, disparu en plein vol avec son équipage.

Et tant d'autres...

Souhaitons que les remous obscurs et violents qui ont secoué le monde en 1936, s'atténuent et disparaissent, au cours de l'année qui vient et que de la masse en gésine des peuples qui cherchent la vérité naisse enfin la Paix, la vraie, celle qui est faite d'amour et de bonne volonté. Les héros que nous venons de rappeler doivent nous montrer le chemin.

L'EMPRUNT DE LA DÉFENSE NATIONALE

SES AVANTAGES EXCEPTIONNELS

L'emprunt de la Défense Nationale en cours d'émission offre aux souscripteurs des avantages exceptionnels.

Ils bénéficieront tout d'abord d'une prime de 40 % qui sera acquise aux porteurs d'or au bout de trois ans et aux porteurs de bons à court terme au bout de 9 ans. Elle sera même acquise après un délai beaucoup plus court dans le cas où les nouvelles obligations seraient utilisées pour le paiement de droits de succession.

L'intérêt des nouvelles obligations est de 3 1/2 % ou de 4 % suivant qu'elles auront été souscrites au moyen d'or ou de bons du Trésor à court terme. Les porteurs de ces derniers bons recevront donc le même intérêt que précédemment, outre la prime substantielle qui leur est accordée. Au surplus, les Bons du Trésor en question seront reçus en souscription pour leur valeur nominale, quelle que soit leur date d'échéance. De la sorte, les porteurs de bons à un an, en souscrivant à l'emprunt, pourront bénéficier pendant le premier semestre de 1937 d'un intérêt double.

Les obligations nouvelles seront admises pour leur valeur de remboursement en paiement des droits de succession à concurrence, suivant leur catégorie, de 30 % ou de 20 % de ces droits.

Une telle distinction maintiendra, sur le marché des nouveaux titres, un important courant d'achats. C'est dire que les nouvelles obligations vont immédiatement se traiter à des cours notablement supérieurs à leur prix d'émission.

Les cours des nouveaux titres seront d'autant plus soutenus qu'ils peuvent être aisément mobilisés. Ils sont admis, en effet, d'une façon très libérale, non seulement aux avances sur titre de l'Institut d'Emission, mais encore, sous certaines conditions, aux avances à 30 jours. Le bénéfice de ces dernières avances qui était, jusqu'ici, réservé aux valeurs du Trésor émises pour une durée inférieure à 2 ans, sera accordé un an après leur émission aux nouvelles obligations de la catégorie A, malgré leur durée totale de 3 ans.

Enfin, le nouvel emprunt bénéficiera de tous les privilèges fiscaux accordés aux fonds d'Etat, des commodités de négociations et des garanties contre la perte ou le vol attachées aux Bons de la Défense Nationale.

Cette émission est réservée à certaines catégories d'épargnants. Seuls les porteurs d'or et de Bons du Trésor à court terme seront admis à en bénéficier. En outre, la souscription n'est ouverte que jusqu'au 15 Janvier 1937. Passé ce délai, les dits porteurs ne pourront plus prétendre aux avantages et notamment à la prime qui leur sont actuellement offerts.

La guerre civile en Espagne

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Le Communiqué de Madrid

Madrid, 30. — Le Conseil délégué pour la défense de Madrid publie, à midi, le communiqué suivant :

« Au secteur Nord-Ouest de Madrid nous avons déclenché une vigoureuse attaque contre Villanueva de la Canada. Bien que l'opération ait été gênée par le brouillard, les troupes républicaines, au cours de leur avance, ont occupé le village et porté leurs lignes avancées jusqu'à 2 kilomètres de Brunete. Dans le secteur de Carabanchel, les forces loyalistes se sont emparées de quelques maisons, après un violent combat.

» Poursuivant avec succès leur contre-offensive sur le front de Cordoue, nos troupes ont avancé dans la direction de Lopera, Villa del Rio et Montoro. Ces trois villages se trouvent maintenant sous le feu de l'artillerie républicaine. »

Celui du G. Q. G. de Salamanque

Salamanque, 30. — Communiqué officiel du grand quartier général. Situation à 20 heures :

« Sur le front de la 5e division, la pression de l'ennemi a continué dans le secteur de Teruel. Une attaque a été déclenchée contre nos positions de Corbaran. Les attaques menées par la brigade internationale ont toutes été repoussées, nos forces ayant contre-attaqué brillamment.

» Sur les autres divisions des armées du nord, rien à signaler.

» Armées du sud : L'ennemi a tenté d'attaquer dans la région de Malenzuela; il a été repoussé, abandonnant 52 morts, des prisonniers, 49 fusils et un abondant matériel de guerre. »

Un nouveau contingent de volontaires écossais est attendu en Espagne

Londres, 30. — M. Peter Kerrigan, délégué régional écossais du Parti Communiste, qui a quitté Glasgow le 18 décembre dernier, pour l'Espagne, emmenant avec lui un contingent de 150 hommes devant servir dans les rangs des troupes du gouvernement de Madrid, se dispose actuellement à recevoir un autre contingent et annonce que d'ici à la fin du mois de janvier le nombre des Ecossais servant avec les troupes gouvernementales sera de 500

Un vapeur danois arraisonné par les rebelles s'est réfugié à Gibraltar

Londres, 30. — On mande de Gibraltar à l'Agence « Reuter » : Le vapeur danois « Ingeborg » a été arraisonné, cet après-midi, par des chalutiers armés de la flotte nationaliste espagnole, dans les eaux du détroit, et s'est réfugié dans le port de Gibraltar. Après que des représentations eurent été faites auprès des autorités d'Algésiras par le consul danois à Gibraltar, le navire a continué son voyage à destination de Gandia, au sud de Valence.

Comment le « Palos » fut arraisonné

Bayonne, 30. — On précise de source basque que c'est dans les eaux territoriales espagnoles que le vapeur allemand « Palos » a été arraisonné dans les conditions suivantes :

Aperçu par un navire de guerre espagnol, le « Biscaya », le vapeur fut aussitôt l'objet de signaux réglementaires l'invitant à stopper, ce à quoi il n'acquiesça que sur rappel. Une chaloupe du navire de guerre espagnol montée par cinq hommes, s'approcha du « Palos » pour la visite du bâtiment, mais aucune échelle ou cordage n'ayant été lancé pour accéder à bord, cette chaloupe ne put accomplir sa mission. Le navire espagnol opéra alors une manœuvre, mettant le vapeur allemand sous la menace de son artillerie. C'est alors que le commandant allemand, comprenant le danger que couraient ses passagers et son équipage, acquiesa à l'ordre de rallier le port de Bilbao. Au moment où cette dernière manœuvre s'opérait, le torpilleur anglais « Fame » allant de Bilbao à Saint-Jean-de-Luz, passait à quelques encâblures des deux bâtiments.

Les officiers allemands ont tenu à remercier les autorités basques pour le bienveillant traitement dont ils ont été l'objet à Bilbao. Le capitaine invita les autorités du gouvernement basque à un lunch qu'il leur offrit dans sa chambre, à bord du « Palos ».

LA DÉMARCHE FRANCO - BRITANNIQUE

La réponse de Moscou parvenue mardi à Paris constitue une acceptation conditionnelle

Paris, 30. — On confirme ce matin, dans les milieux autorisés, que la réponse du Gouvernement soviétique à la démarche franco-britannique, en vue d'un arrêt des envois de volontaires en Espagne, est parvenue hier à Paris. Cette réponse constitue une acceptation conditionnelle de la suggestion. L'U.R.S.S. demande essentiellement que la mesure soit prise par la voie d'un accord signé par tous les pays intéressés et que son application soit soumise à un contrôle.

D'autre part on signale que la réponse du Gouvernement soviétique a été remise hier à Moscou par M. Litvinoff à Lord Chilson, ambassadeur de Grande-Bretagne.

La réponse italienne est imminente

Rome, 30. — Le comte Ciano, qui avait reçu hier, l'ambassadeur d'Allemagne et le ministre du Portugal, avec qui il s'était entretenu de la réponse à donner aux notes française et anglaise sur la non-intervention, a reçu de nouveau ce matin M. Ulrich von Hassel.

La réponse italienne aux notes française et anglaise concernant la question de l'envoi de volontaires en Espagne est imminente. Dans les milieux politiques, on assure qu'elle sera conforme sinon identique à la réponse du Reich, qu'elle acceptera le principe de l'extension de la non-intervention à l'envoi de volontaires mais que ce principe sera tempéré par des considérations réalistes.

Les avions américains vendus à l'Espagne ne seraient pas livrés

Washington, 30. — M. Roosevelt, au cours d'une conférence de presse, s'est déclaré favorable à une législation de neutralité lui donnant le pouvoir d'interdire les envois envisagés d'avions américains vers l'Espagne, et d'empêcher les exportations de matériel de guerre vers un pays quelconque, subissant une guerre civile.

Parlant des licences accordées pour l'exportation à destination de l'Espagne d'avions pour une valeur de 2.700.000 dollars, M. Roosevelt a déclaré que les expéditeurs ont été prévenus que ces exportations enfreindraient l'esprit de la loi.

L'AMIRAL RICHARD FORSTER AURAIT DÉMISSIONNÉ

Paris, 30. — Une dépêche de Berlin a annoncé le 21 décembre que l'amiral Richard Forster, commandant l'escadre de la Baltique, avait pris sa retraite.

On publie aujourd'hui à ce sujet la dépêche suivante de Berne.

Le bruit court avec persistance, à Berlin, et nous tenons de bonne source qu'il est exact, que le vice-amiral R. Forster, commandant en chef des forces navales du Reich, a donné sa démission il y a huit jours dans une lettre où il exposait les motifs de sa décision, le vice-amiral a déclaré qu'il ne pouvait « laisser les forces allemandes exposées à de graves risques sur les côtes espagnoles ».

LA DISPARITION DU BARON DE BORCHGRAVE

Bruxelles, 30. — A la suite de la démarche du Gouvernement belge auprès du Gouvernement républicain espagnol pour qu'une enquête soit ouverte, sur la disparition aux environs de Madrid, du baron de Borchgrave, fils de l'ancien ambassadeur de Belgique en Espagne, M. Spaak, ministre des Affaires étrangères, a eu un entretien avec le chargé d'affaires de l'ambassade d'Espagne à Bruxelles. Il lui a fait part de la vive émotion du gouvernement belge devant les informations sur la mort tragique qu'aurait trouvée le baron de Borchgrave, dans des circonstances encore obscures. Il l'a informé de la démarche effectuée par l'ambassadeur de Belgique auprès du Gouvernement espagnol et a insisté pour qu'un représentant de la Belgique participe à l'enquête qui doit fixer les responsabilités éventuelles.

D'autre part, le chargé d'affaires de l'ambassade d'Espagne a présenté à M. Spaak, les condoléances de son Gouvernement.

LES DOCKERS MARSEILLAIS REFUSENT DE DÉCHARGER UN VAPEUR ALLEMAND

Marseille, 30. — Le vapeur allemand « Indra », venant de Huelva avec un chargement de pyrites de cuivre, est arrivé au port de la Lave à l'Estaque et s'est amarré à l'appontement de l'usine de produits chimiques qui traite les pyrites. Les dockers syndiqués ont refusé de décharger le navire en raison de sa provenance. Huelva est en effet dans le territoire espagnol occupé par les nationalistes.

530

LE PROCHAIN CONGRÈS AÉRIEN FRANÇAIS

Paris, 30. — La Fédération aéronautique de France vient d'arrêter la date de son congrès aérien d'accord avec l'Aéro-Club de France qui sera chargé de l'organisation, cette année à Paris, de ce congrès, lequel aura lieu les 4, 5, 6 et 7 juillet 1937.

Déjà, maints projets sont à l'étude, dont un rallye national des provinces françaises, un rallye d'outre-mer à l'occasion du Congrès, un rallye international et l'installation d'un Musée de l'Air au sein même de l'Exposition de 1937.

L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Le projet de loi a été adopté, l'autre nuit, par la Chambre, après diverses modifications, au texte du Sénat

Paris, 30. — Après avoir adopté, en séance de nuit, le projet de réforme fiscale, la Chambre a discuté le texte voté par le Sénat tendant à instaurer l'arbitrage obligatoire.

Suivant les propositions de sa commission, la Chambre a adopté deux articles nouveaux en remplacement des articles 1 et 4 votés par la Haute-Assemblée. Ces modifications tendent à étendre le bénéfice de la loi à l'agriculture et à rendre au président du Conseil le droit de choisir le surarbitre.

L'ensemble du projet a été ainsi voté en troisième lecture par 466 voix contre 125.

Puis la Chambre s'est ajournée à ce soir, 21 heures.

Le Sénat a rétabli hier une partie de son texte

Paris, 30. — Le Sénat a voté, en séance de nuit, les budgets du Travail de la Santé publique, de la Marine, des Colonies, des Affaires étrangères, des Travaux publics et de la Guerre. Il a levé la séance à 3 heures du matin et s'est ajourné à 17 heures, cet après-midi.

Réuni à 17 h. 15, il a repris la discussion du projet d'arbitrage obligatoire, retour de la Chambre.

Suivant les propositions de sa commission du Commerce, le Sénat a décidé :

1° De rétablir à l'article 1er le texte du Sénat de l'industrie et du commerce pour exclure l'agriculture de l'application de la loi ;

2° A maintenir l'article 4 dans sa rédaction de la Chambre, mais en supprimant les mots « ou des administrations ».

Le texte de cet article serait donc le suivant :

« S'il y a lieu à désignation d'un surarbitre à défaut par les parties ou par les premiers arbitres de s'être entendus sur ce choix, ce surarbitre sera désigné parmi les membres en activité ou en retraite des grands corps de l'Etat ».

M. Léon BLUM s'est engagé à défendre ce texte devant la Chambre.

Le Sénat avait **repoussé auparavant, par 157 voix contre 122**, un amendement de M. Pierre CHAUMIE, qui demandait que le surarbitre soit désigné par le premier président de la Cour de Cassation.

La séance a été levée à 18 h. 05. Séance demain, à 10 heures.

Les chaussures à semelles de cuir ne se déforment pas et ne déforment pas les pieds.
9560

LE PORTUGAL « FACTEUR D'ORDRE ET DE PAIX EN EUROPE »

Lisbonne, 30. — M. Salazar a présenté au Conseil des ministres le projet de budget pour 1937. Il a déclaré à cette occasion : Nous sommes arrivés avec persévérance à faire de notre peuple un facteur d'ordre et de paix en Europe. Nous savons pour ce seul motif que nous contribuons puissamment au maintien de la paix et de l'ordre dans le monde ».

RÉUNIONS EN BRETAGNE DU PARTI SOCIAL FRANÇAIS

Paris, 30. — Le parti social français communique : « Malgré l'interdiction communiste lancée par tracts et affichée depuis des mois, déclarant à plusieurs reprises que le colonel de la Rocque ne pourrait jamais prendre la parole en Bretagne, quatre importantes réunions du parti social français ont eu lieu successivement hier, mardi. Le président du parti se fit entendre devant ses affiliés enthousiastes à 13 h., à Saint-Pol-de-Léon ; à 20 h., à Morlaix ; à 21 h. 30, à Landerneau, et enfin à 22 h. 45, à Brest.

On estime à dix mille le nombre des assistants venus recevoir les directives du colonel de la Rocque ».

DÉCISIONS IMPORTANTES DU COMITÉ D'ENTENTE SOCIALISTE ET COMMUNISTE

Paris, 30. — Le comité d'entente des partis socialiste et communiste, dans sa séance du mardi, 29 décembre, s'est préoccupé de l'organisation de ses travaux. Il a décidé de se réunir tous les premiers mardis de chaque mois, à 20 h. 30. Il a décidé aussi qu'une petite commission de six membres (trois de chaque parti), se réunirait le mardi précédent. Cette commission aura pour mission de préparer l'ordre du jour du comité d'examiner et de régler les questions d'ordre secondaire et de veiller de près à l'application du pacte d'unité d'action. Il a décidé de mettre à son ordre du jour l'étude du problème de l'unité organique.

LA DÉMISSION DE CHANG KAI CHEK A ÉTÉ REFUSÉE UNE DEUXIÈME FOIS

Nankin, 30. — Pour la seconde fois, le maréchal Chang Kai Chek a remis sa démission au Conseil politique central qui l'a à nouveau refusée. On interprète ce deuxième refus comme un témoignage de l'estime dont jouit le maréchal à Nankin pour les nombreux services qu'il a rendus à la cause de son pays.

D'autre part, l'agence Central News annonce que le Conseil politique a accordé au maréchal Tchang Kaï Chek, un congé d'un mois pour raison de santé.

NOS MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 177

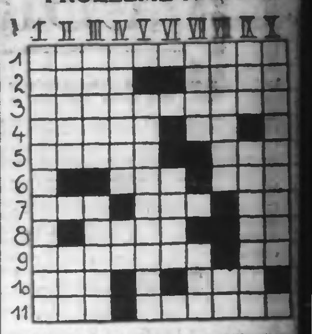

HORIZONTALEMENT. — 1. Ville d'Angleterre. — 2. Envahisseur barbare. Moyen moderne de locomotion. — 3. Que les bateaux peuvent emprunter. — 4. Tragédie. Article arabe. — 5. Cachés. Trois initiales de points cardinaux. — 6. Abréviation commerciale. Midi. — 7. Tenta. Une femme le cache. Moitié de vieillard retombé en enfance. — 8. Viscère. Deux voyelles. — 9. Ramener à soi. Abréviation astronomique. — 10. Vieille colère. Dans le Soudan. — 11. Terminaison de participes. Portas tort.

VERTICALEMENT. — I. Contrée d'Asie. — II. Prêt de ses intérêts. Mesure. — III. Qui a rapport à la flotte. Ville de Provence. — IV. Sont passibles de la Cour d'Assises. Note retournée. — V. Consolation. — VI. Mer. — VII. Ville d'Orient dans l'Antiquité. Souverain. — VIII. Pareilles. Coutumes. — IX. Epoque. Contrée africaine. — X. Commune du Nord.

SOLUTION DU PROBLÈME N° 176

MAJORATION DE TRAITEMENT DANS LA MAGISTRATURE

Paris, 30. — Bénéficient de la première majoration de traitement de 2.000 prévue par l'article 2 du décret du mai 1930, les magistrats de tribunaux de première instance dont les noms suivent : Cour d'appel d'Amiens, à partir du 2 octobre 1936.

Cour d'appel de Douai : M. Poul président à Cambrai, à partir du 28 octobre 1936; M. Perret, juge d'instruction à Lille, à partir du 2 octobre 1936 ; M. Diousidon, substitut à Lille, à partir du 2 octobre 1936 ; M. Perier, substitut à Lille, à partir du 26 août 1936 ; M. Leblanc, juge d'instruction à Montreuil, à partir du 22 octobre 1936.

Bénéficie cumulativement à partir du 20 juin 1936, des deux majorations de traitements de 2.000 francs prévues par l'article du 22 mai 1930, M. Hu conseiller à la Cour d'appel de Douai (ancienneté du 7 décembre 1935).

Bénéficient de la première majoration de traitement de 2.000 francs prévue par l'article 2 du décret du 22 mai 1930, les magistrats des Cours d'appel dont les noms suivent :

Cour d'appel d'Amiens : M. Quenn conseiller, à partir du 28 juillet 1936 ; M. Saupin, conseiller, à partir du 2 octobre 1936 ; M. Hermant, conseiller, à partir du 13 octobre 1936.

Cour d'appel de Douai : M. Fougè conseiller, à partir du 20 juin 1936 la première majoration de traitement 2.000 fr. prévue par l'article 2 du décret du 22 mai 1930, les magistrats des tribunaux de première instance dont les noms suivent : Cour d'appel de Douai M. Labalette, juge d'instruction à Lille ancienneté du 6 février 1936 ; M. card, juge à Valenciennes, ancienneté du 16 septembre 1935.

Bénéficie cumulativement des deux majorations de traitement de 2.000 prévues par l'article 2 du décret du mai 1930, le juge de paix dont le nom suit : Cour d'appel d'Amiens, M. fière, à Noyon, 3e classe, à partir du août 1936.

Bénéficie à partir du 20 juin 1936 la première élévation de traitement 2.000 francs prévue par l'article 2 décret du 22 mai 1930, les juges de paix de 1re, 2e et 3e classe dont le nom suit : Cour d'appel de Douai : M. Planson Carvin (1re classe), ancienneté du juillet 1935.

Bénéficie de la première majoration de traitement de 2.000 fr. prévue par l'article 2 du decret du 22 mai 1930, juges de paix de 1re, 2e et 3e classe dont le nom suit : Cour d'appel d'Amiens : Stalin, à Betz (3e classe), à partir 3e décembre 1936.

A L'ASSOCIATION AMICALE FRANCO-CHINOISE

Une conférence très intéressante la révolution chinoise et l'état actuel la Chine a été faite à l'Association Amicale Franco-Chinoise, 10 bis, rue Sommerard, Paris Ve, le 28 décembre par M. Paul Myron Linebarger, conseiller légal du Gouvernement National Chine, en présence de 120 étudiants chinois et de nombreuses personnalités.

Résumé des précédents feuilletons

Jean Lerme, jeune secrétaire d'un sénateur, et Annette Brocas, fille d'un riche négociant, sont épris l'un de l'autre. Annette engage celui qu'elle aime à sa faire une situation sérieuse.

Victor, le frère d'Annette, est tombé dans les filets d'une femme, Thérèse Colignan, dont le mari est un aventurier sans scrupules. Colignan recherche des capitaux pour créer une entreprise coloniale. Sa femme lui dit que le jeune Victor Brocas les lui fournira. Celui-ci n'hésite pas à voler et à vendre les bijoux de sa défunte mère pour donner satisfaction à celle qu'il aime. Quand Thérèse est arrivée à ses fins, elle lui annonce que son mari l'emmène au Congo.

CHAPITRE III

Tandis que l'amant de la Colignan basculait ainsi dans les ténèbres, Annette et Jean Lerme ne cessaient de monter vers la lumière. Ils n'avaient échangé que leur cœur, mais ce don mutuel comportait des émotions telles qu'ils allaient de griserie en griserie, frissonnant ensemble aux accords de la divine symphonie des âmes, dont ils étaient à la fois les exécutants et les auditeurs. En approchant d'Annette, Jean se sentait frémir d'une sensibilité attendrie, presque féminine; en moulant sa pensée dans celle de Jean, Annette se haussait jusqu'à la vigueur masculine, et son émoi s'auréolait de fierté. Ils étaient admirablement constitués, sentimentalement parlant, pour tendre au maximum vers cette unité magique, mystérieuse, adorable, qui est à la fois le but de l'amour et le point de départ de sa force créatrice. Tout ce qu'il y avait de beau et de noble en eux se manifestait d'instinct pour entretenir la fête quotidienne de leur radieuse et chaste interprétation.

Ils se faisaient tellement crédit de loyauté l'un à l'autre, ils éprouvaient un tel ravissement de parcourir ensemble et d'explorer l'immensité de leurs « moi » invisibles qu'ils se croyaient à l'abri des tentations d'un autre ordre. Ils eurent pourtant, bientôt, la preuve de leur fragilite.

C'était un matin. Annette avait accepté de venir chez Jean, moins pour savoir comment il était installé dans son petit appartement de la rue Alphonse Daudet que pour l'y suivre désormais, par la pensée, aux heures où ils devaient se retirer chacun dans leur home. Ils s'étaient assis, sur le même divan, si près l'un de l'autre que leurs corps se frôlaient. Au milieu d'une phrase, Jean s'était interrompu tout à coup, fasciné par le regard d'Annette. Un vertige avait, au même instant, dilaté leurs prunelles, ils s'étaient ouvert les bras et pris les lèvres dans un élan farouche terminé en étreinte forcenée.

— Oh! toi! dit Jean.

Ce tutoiement fut à la jeune fille une caresse aussi prenante que l'autre. Elle tressaillit, et Jean perdait la tête. Annette, nerveusement, se dégagea.

— Non, dit-elle, pas amants, nous valons mieux... Tu veux bien que je devienne ta femme?

S'il voulait! Il cherchait des excuses à son geste audacieux, elle l'arrêta dès les premiers mots:

— Moi aussi, je me sens folle, avoua-t-elle, mais, je t'en prie, attendons... Il faut que nous puissions bientôt nous marier... Voyons, ton sénateur ne te trouverait pas quelque place un peu reluisante? Oh! ce n'est pas pour moi, tu m'entends bien. Moi, j'irais à la mairie tout de suite. Mais il y a mon père. Je connais ses idées sur le mariage, elles sont celles d'un homme qui se croirait coupable de légèreté s'il acceptait ce qu'il appelle un gendre n'offrant point de garanties matérielles suffisantes. Je te tiens là un langage bassement prosaïque, mon grand, mais je voudrais tant éviter de peiner papa! Si tu savais comme il est bon et comme il m'aime! Je n'ose m'arrêter à cette pensée qu'un jour je pourrais être amenée à choisir entre lui et toi... Je sens que, lâchement, je l'abandonnerais, mais tu ne voudras pas me réduire à cette extrémité douloureuse... Nous avons faim l'un de l'autre, Jean, et notre union dépend plus de toi que de moi. J'ai confiance...

— Ah! répliqua-t-il, tu viens d'aborder le point délicat. Crois-tu que je ne songe pas à nous créer un foyer? Je cherche, je t'assure, et dès que j'aurai trouvé l'emploi digne de me faire passer aux yeux de M. Brocas pour un candidat sérieux à la main de sa fille aussi raisonnable que belle, tu en seras informée... Jusqu'à présent, je dois te confesser que je n'ai rien découvert... Une occasion peut naître...

En attendant cette occasion tant souhaitée, les jeunes gens renouvelèrent, chaque jour, le divin supplice de rester sages alors que le magnétisme de la chair altérait leurs traits et leur voix. Le baiser qu'ils se donnaient en se retrouvant et en se quittant leur mettait dans les veines une fièvre qui était à la fois jouissance et souffrance. Mentalement, ils évoquaient Tantale, à cette différence avec le roi de Lydie que leur torture était atrocement délicieuse.

Leur sommeil se peuplait de rêves ardents, de pamoisons aiguës, d'étreintes incomplètes dont ils ne s'évadaient, l'aube venue, que pour subir, en toute lucidité et volonté de résistance, les assauts du désir tenace et grandissant. A lutter de la sorte, Annette perdait de ses belles couleurs, passait par des alternatives de gaieté nerveuse et de morne abattement, ce dont M. Brocas ne pouvait pas ne point s'apercevoir. Cet homme adorait sa fille et croyait lire en elle comme dans un livre. Il faut que la marie, se disait-il, elle est à l'âge où la nature réclame impérieusement ses droits. D'ailleurs, j'ai la moustache et les cheveux blancs, et mon cœur sera bientôt celui d'un grand-père.

Il se mit donc à chercher autour de lui des hommes tels qu'il pensait qu'Annette dût en épouser un. Il le voulait bien portant, de bonne mine, et riche, et s'arrêta complaisamment sur Guy Masseraud, un avoué de trente-cinq ans qui offrait le double avantage d'être beau garçon et de savoir au mieux mener sa barque. Papa Brocas avait eu plusieurs fois recours aux lumières de cet officier ministériel pour régler des questions de contentieux et s'en était bien trouvé. L'étude Masseraud ne désemplissait pas, son propriétaire y déployait de brillantes qualités professionnelles en même temps que les grâces du meilleur savoir-vivre. « Voilà mon gendre », se dit Brocas. Et, pour amener Guy dans le filet, il mit en œuvre ces malices cousues de fil blanc qui sont touchantes, venant d'un papa bien intentionné, mais ne sauraient tromper une jeune fille intelligente, à plus forte raison une jeune fille amoureuse.

Annette voyait clairement à quoi tendaient les amabilités dont son père entourait le Masseraud, les invitations à dîner, les visites sous couleurs d'affaires, les rencontres soi-disant fortuite aux expositions, au spectacle. Comme s'il ne se sentait pas assez fort pour mener seul à bien ces travaux d'approche, le vieillard requérait la complicité discrète de Victor, le mettait dans la confidence de ses projets, garnissait les poches du jeune homme afin qu'il fît bonne figure auprès de l'avoué, dont il devenait l'ami pour les besoins de la cause...

La possession des billets de banque aiguisait le mal dont souffrait Victor. « Si Thérèse était là ! » frémissait-il en songeant à l'absente. Il ne s'habituait point à ne plus la voir, avait lui aussi, la chair en peine, et sa souffrance, inguérissable à ce qu'il semblait, s'appuyait sur des souvenirs exempts de toute noblesse. C'était le mâle auquel on avait arraché la femelle et qui ne pouvait se résigner à cette amputation.

La tactique paternelle eut pour résultat de redoubler l'amour d'Annette. Elle se sentait en danger, et Jean devenait son refuge. Mais Jean n'était pas encore présentable, l'habileté ordonnait à la jeune fille d'éviter les heurts. Elle se taisait pour gagner du temps ; elle éludait le sujet épineux et s'obligeait de la sorte à ne point décourager, d'entrée, le dessein matrimonial contreux d'un père à la tendre affection duquel elle rendait cependant hommage. « A quoi me servirait de lui déclarer tout net que Masseraud me laisse indifférente ? se disait-elle ; papa déclinerait sans doute, après amicale discussion, mais ce ne serait que pour me présenter une autre marionnette ». Elle se composait donc, devant l'avoué, une attitude qui tenait de l'enjouement et de la politesse un peu distante ; elle dégageait un parfum de bizarrerie. Brocas, optimiste, prenait pour un commencement de trouble. « Nous y viendrons, rayonnait en aparté le bonhomme, le tout est d'avoir de la patience et de ne rien brusquer ».

(A suivre)